

Avis de désignation des membres du personnel au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Conformément aux dispositions de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique* relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, les désignations suivantes auront lieu au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud :

- Membre représentant le personnel de soutien;
- Membre représentant le personnel d'encadrement.

Le conseil d'administration est chargé d'administrer les affaires du centre de services scolaire dans le but d'assurer une saine gestion des fonds publics, tout en veillant à ce que ses établissements bénéficient de conditions optimales pour la réalisation de leur mission éducative. Le mandat des membres du conseil d'administration est fixé à trois ans, sauf exception qui peut être fixé à la durée non écoulée du mandat.

Le membre du personnel est désigné par et parmi les membres du personnel de sa catégorie.

1 – Poste ouvert aux candidatures

Poste	Catégorie
<input checked="" type="checkbox"/>	Membre du personnel – Personnel de soutien (mandat jusqu'au 30 juin 2029)
<input checked="" type="checkbox"/>	Membre du personnel – Personnel d'encadrement (mandat jusqu'au 30 juin 2029)

2 – Conditions d'éligibilité des membres du personnel

- Avoir 18 ans accomplis;
- Être de citoyenneté canadienne;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* (chapitre E-2.3), de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années;
- Ne pas être un employé, un dirigeant ou autrement représentant d'une association représentant des salariés d'un centre de services scolaire.

3 – Motifs d'inéligibilité des membres du personnel

Sont inéligibles à la fonction de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire les personnes suivantes :

- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un membre du conseil d'une municipalité;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation électorale;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;

- Une personne qui occupe un poste au sein du conseil d'administration, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister;
- Une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette condition vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

4 – Période de mise en candidature

La période de mise en candidature est fixée du 15 avril 2026 au 1^{er} mai 2026, à 16 h.

5 – Comment soumettre sa candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un formulaire de mise en candidature qui est également fourni, par courriel, avec le présent avis de désignation. Le formulaire est aussi disponible auprès de la Direction générale du centre de services scolaire ainsi que sur le site Internet www.csscotesud.gouv.qc.ca sous l'onglet « Notre organisation » et l'onglet « Conseil d'administration ».

Toute candidature doit être déposée au plus tard le 1^{er} mai 2026, à 16 h, par courriel à l'adresse : direction.generale@csscotesud.gouv.qc.ca, à l'attention de M. Éric Deschênes.

Dans l'éventualité d'une élection, un courriel sera acheminé aux membres du personnel de la ou des catégorie(s) visée(s) pour procéder au(x) vote(s). S'il y a lieu, l'élection se déroulera à la suite de la réception des candidatures à partir du 4 mai 2026. Sur le bulletin de vote, votre présentation ainsi que les motifs de votre candidature seront diffusés lors de la votation (section 4 du formulaire de mise en candidature).

6 – Pour plus d'information

Directeur général par intérim, M. Éric Deschênes	
Téléphone : 418 248-1001, poste 8426	Courriel : direction.generale@csscotesud.gouv.qc.ca



Signature : _____

Directeur général par intérim

Donné à Montmagny, le 15 avril 2026.